Nations Unies A/64/289/Corr.1

Assemblée générale

Distr. générale
23 octobre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 69 b) de l'ordre du jour
Promotion et protection des droits de l'homme : questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels

Note du Secrétaire général

Rectificatif

Paragraphe 57

Substituer au texte actuel :

57. Il est aussi à noter qu'un certain nombre d'études ont montré que les initiatives actuelles d'allégement de la dette multilatérale sont inefficaces. Par exemple, une étude récente de Erlassjahr et de la Fondation Friedrich-Ebert, qui a évalué la vulnérabilité des 24 pays pauvres les plus endettés à l'issue de l'Initiative en leur faveur (PPTE), montre que plus de la moitié de ces pays risquent d'entrer dans une nouvelle phase de la crise de la dette[40]. Étant donné que l'Initiative visait à offrir un moyen de « sortir » à titre permanent de la dette insoutenable, il est nécessaire qu'il y ait un autre mécanisme équitable et transparent de restructuration de la dette.

09-57618 (F) 261009 261009

Merci de recycler